

Comité des études

Séance du 3 mars 2025

Compte-rendu n°6

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Collège A

Mme Núria Gala
Mme Anne Balansard
M. Sébastien Gadat
Mme Sara Greaves
Mme Olga Lizzini
Mme Sabine Luciani
M. Philippe Vitale

Collège B

M. Christian Bonnet
Mme Valérie Debuiche
Mme Carine Ferradou
M. Antoine Grandclément
Mme Nadia Mesli
Mme Gwendoline Promsopha
Mme Odile Thuiller

Collège IATSS

Mme Mathilde Da Silva Alves
Mme Catherine Bonnefond
M. Arnaud Gastigar
M. Rémy Grange

Collège usagers

20 membres présents ou représentés

Excusés : M. Thémistoklis Apostolidis (procuration à O. Thuiller), M. Vincent Laperrière (procuration à A. Grandclément)

Ordre du jour

1. Informations générales

- Approbation des comptes-rendus du 2 décembre 2024 et du 6 janvier 2025
- UE TEDS : unités d'enseignement sur la transition écologique et le développement soutenable
- Campagne des emplois du temps
- Campagne des diplômes d'établissement

2. Campagne de modification de l'offre de formation (pour validation)

1. Informations générales

- **Approbation des comptes rendus du 2 décembre 2024 et du 6 janvier 2025**

Coquilles signalées par Nadia Mesli (mail) :

CR CE du 2 décembre 2024, Coquille page 3 :

*Mme Mesli interroge sur la transmission des informations **au département** => aux départements*

CR CE du 6 janvier 2025, Coquilles page 5 :

*Mme Gala précise que les enveloppes budgétaires par mention ainsi que les budgets des départements ne sont pas encore **arrêtées** => **arrêtés***

*Par ailleurs, Mme Debuiche souhaite savoir de qui **relève** les agents du BAP de psychologie. => **relèvent***

Vote : 0 abstention, 0 contre. Approbation à l'unanimité.

- **UE TEDS : unités d'enseignement sur la transition écologique et le développement soutenable**

Un cadrage ministériel prévoit à partir de la rentrée 2025 la mise en place d'heures de formation en lien avec les thématiques de la transition écologique et du développement soutenable.

À ALLSH, ceci concernera les étudiants de Licence 2.

Il s'agit d'un module de 10 h en distanciel, commun à tout AMU, et de 20 h (comodal) qui relèvent de la composante et propres à chaque discipline. Ces 30 h correspondent à 3 crédits en surnuméraire.

Un groupe de travail est prévu en mars et avril pour proposer des contenus concernant les 20 h disciplinaires.

Une enquête a été lancée auprès des enseignants d'ALLSH. 67 réponses ont été reçues.

La direction du développement durable propose son appui, de même que la chargée de mission Cécile Bianchi, ainsi que les collègues de Dream-U et du CIPE.

Valérie Debuiche s'interroge sur les modalités techniques de mise en œuvre de ces enseignements, notamment celles relatives au cadrage et au financement.

Nuria Gala répond que des informations plus précises pourront être apportées au cours du printemps et au fil des avancées du groupe de travail.

- **Groupe de travail sur les emplois du temps**

Un groupe de travail sur l'organisation de la campagne des emplois du temps est mené depuis décembre 2024. Il prévoit 4 ateliers dédiés à des thématiques : les créneaux sanctuarisés, les créneaux LEA et Trilangue, les locaux et l'affichage des emplois du temps.

Les deux premiers ateliers ont été menés à leur terme, les deux derniers sont en cours. La campagne des emplois du temps 2025 démarrera juste après le comité des études et devra tenir compte des préconisations issues du groupe de travail.

Nicolas Fauchier présente le bilan des deux premiers ateliers. S'agissant des créneaux sanctuarisés, les enseignements de MTU sont maintenus le vendredi. Ceux de FLE et Pro-MEEF sont déplacés du mercredi au vendredi pour des raisons de conflits d'emplois du temps. Les cours de LANSAD sont avancés à 16h le mardi, le mercredi et le jeudi. Les UE de LANSAD comportant plusieurs groupes pourront également être positionnées de façon dérogatoire le lundi à 17h et le vendredi à 17h. Le vendredi après-midi sera un créneau préconisé pour le positionnement des ateliers de soutien pour les L1, les rattrapages des cours, les examens des étudiants en situation de handicap, les séances de tutorat, les enseignements d'ouverture en L1.

Mathilde Da Silva Alves demande si les emplois du temps devront se conformer à ces modifications des créneaux sanctuarisés.

Nuria Gala répond que ces propositions sont issues d'un groupe de travail qui a mené qui a étudié la situation afin de proposer des pistes d'amélioration, approuvées de façon collective, qu'il est donc souhaitable de mettre en œuvre. Tout représentant d'une formation a eu la possibilité de participer à ce groupe de travail.

Carine Ferradou souligne que les participants au groupe de travail sont représentatifs de la communauté ALLSH.

Núria Gala précise que la campagne des emplois du temps 2025-2026 sera annualisée et que les responsables des emplois du temps devront travailler à la fois sur les semestres impairs et pairs. Elle précise également que la pérennisation des emplois du temps serait à envisager par la suite pour la durée de l'accréditation.

Nadia Mesli ajoute que la précédente direction de l'UFR a réussi à mettre en place l'annualisation de la campagne des emplois du temps, et confirme que l'étape suivante serait en effet de pérenniser les emplois du temps pour la durée de l'accréditation.

Valérie Debuiche anticipe de potentiels conflits d'emploi du temps sur le créneau du vendredi après-midi entre les différentes activités prévues, telles que les ateliers de soutien pour les L1 et les UE d'ouverture pour les L1 également. Elle s'interroge également sur l'absence du rythme soutien, qui n'est pas encore mis en œuvre au sein d'ALLSH. Enfin, si le positionnement des UE d'ouverture en L1 le vendredi après-midi est préconisé mais non obligatoire, cela risque de perpétuer des conflits d'emploi du temps.

Carine Ferradou explique que le vendredi après-midi reste une possibilité donnée aux enseignants pour y positionner des activités avec moins de risque de conflits d'emplois du temps.

Nicolas Fauchier présente le bilan du second atelier sur les créneaux LEA et Trilangue. S'agissant de la Licence LEA, et afin de mieux répartir les contraintes pédagogiques, relatives à l'élaboration des emplois du temps et à l'utilisation des salles, un nouveau partage des créneaux entre l'anglais et le domaine d'application d'un côté et les langues B de l'autre a émergé. Les langues B sont alors positionnées la journée du lundi et les matinées du mardi, mercredi et jeudi. Les après-midis du mardi, du mercredi et du jeudi, ainsi que la journée du vendredi sont dédiées à l'anglais et au domaine d'application. Une pause méridienne est intégrée et échelonnée en fonction du niveau : 12-13h pour les L2 et L3, 13h-14 pour les L1.

En ce qui concerne le Master LEA, la seule modification en M1 concerne le créneau du vendredi matin, qui sera dédié aux langues B au lieu de l'anglais, afin de leur donner plus de marge de manœuvre, comme en Licence LEA. Quant au M2, par souci de simplification, sa configuration sera calquée sur celle du M1.

Enfin, dans la mesure où le parcours MASNI du Master Etudes européennes et internationales comprend des enseignements mutualisés avec la Licence et le Master LEA, il s'est avéré pertinent de modifier sa configuration de façon à la calquer sur celle de la Licence LEA, afin de garantir la compatibilité des emplois du temps. L'accès des étudiants du parcours MASNI aux enseignements de LANSAD requiert une coordination entre les responsables des enseignants concernés.

Gwendoline Promsopha signale que ces propositions ont fait l'objet de vives critiques en réunion d'équipe LEA. La concentration des enseignements du domaine d'application et d'anglais sous forme de cours magistraux l'après-midi, potentiellement de 17h à 19h, est très problématique d'un point de vue pédagogique et nuit à la qualité des apprentissages pour les étudiants. Une matinée supplémentaire serait nécessaire pour positionner les cours à gros effectifs d'anglais et du domaine d'application, sans quoi il risque d'être très difficile de positionner tous les enseignements dans les créneaux actuellement disponibles.

Nuria Gala rappelle qu'il s'agit là de préconisations. En outre, ces changements de créneaux se justifient notamment par la problématique des locaux. Il n'est pas possible de positionner tous les cours magistraux de l'UFR dans les amphithéâtres uniquement le matin. Si la nouvelle configuration pose problème, de nouvelles solutions pourront être construites collectivement.

Nadia Mesli signale qu'en LEA, il ne s'agit pas de préconisations mais de créneaux fixes. En cas de difficultés, il sera peut-être possible d'y déroger ponctuellement et de corriger les créneaux l'année suivante.

Nuria Gala remercie Nathalie Juvéval et Nicolas Fauchier pour le travail réalisé sur la volumétrie des enseignements et l'occupation des salles.

Valérie Debuiche indique que le système de créneaux sanctuarisés place une contrainte forte sur l'élaboration des emplois du temps. Pour les langues B avec peu d'enseignants, cela crée des situations de cours vacants car les enseignants ont peu de marge de manœuvres à cause des créneaux limités.

Nuria Gala insiste sur le fait qu'il s'agit de propositions dont les départements pourront s'emparer et qui pourront être rectifiées si nécessaire.

Antoine Grandclément demande si les créneaux dédiés aux enseignements de Pro-MEEF et de LANSAD sont des préconisations.

Nuria Gala répond qu'il faudra adapter les emplois du temps aux nouveaux créneaux dédiés à ces enseignements.

- **Campagne des diplômes d'établissement**

La campagne des diplômes d'établissement 2025-2026 s'étend sur le mois de mars pour ALLSH.

Le calendrier de la campagne se présente comme suit :

- Envoi des modifications allsh-formation@univ-amu.fr pour le 25 mars
- Passage en CE le 31 mars
- Passage en CUFR le 17 avril
- Envoi à la DIRFOR le 25 avril

Le message de lancement de la campagne par Sophie De Cacqueray date du 7 février mais il a été jugé plus prudent de solliciter dans un premier temps la DIRFOR afin d'obtenir des précisions relatives au cadrage, avant de lancer la campagne au sein d'ALLSH. Les précisions concernent l'obligation ou pas de structurer en BCCs les DU.

La vice-présidente formation a répondu : « *dans la mesure du possible* et afin de favoriser le financement par le compte personnel de formation et les organismes financeurs, les maquettes des *nouveaux diplômes* d'établissement devront s'appuyer sur les BCCs de diplômes nationaux ».

La réponse semble ambiguë pour ce qui est des DU existants.

Nadia Mesli rappelle que l'année dernière, il était déjà demandé de structurer les diplômes d'établissement sous forme de BCCs, en adéquation avec la nouvelle offre de formation des diplômes nationaux construire à partir de BCCs. En revanche, AUDE n'est pas paramétré pour présenter les diplôme d'établissement sous forme de BCCs.

Krisztina Utasi indique qu'AUDE est avant tout un outil de calcul des coûts, il ne tient pas compte de la structure pédagogique des diplômes. En parallèle d'AUDE, il est nécessaire de s'appuyer sur des maquettes qui permettent de bénéficier d'une meilleure vision sur la structure des diplômes d'établissement.

Carine Ferradou remarque qu'afin d'améliorer l'attractivité des diplômes d'établissement, il est possible de jouer sur l'hybridation. ;

Nuria Gala indique que l'interlocutrice est Marion Vieu, chargée de mission diplômes d'établissement.

Nuria Gala conclut ce point d'information en annonçant qu'elle prévoit d'organisation chaque mois une réunion sur Zoom avec tous les responsables de formation afin de garantir la bonne circulation des informations.

2. Campagne de modification de l'offre de formation (pour validation)

La campagne de modification de l'offre de formation a été lancée le 13 décembre. Le cadrage d'AMU limite les possibilités de modification à cinq situations :

1. **Erreurs** manifestes de construction de l'offre de formation ayant un **impact sur la réussite étudiante**
2. Ouvertures à l'**alternance** : apprentissage ou contrat de professionnalisation

3. Transformations ou créations de formations induites par une disposition règlementaire
4. Modifications de maquettes ou créations de parcours dans le cadre des **projets structurants qui impactent l'offre de formation** (TIGER, TFR, DREAM U, CISAM +, BOOSTER, AMPIRIC) et des projets « soutien » pour l'offre de formation (CIVIS)
5. Créations de parcours ou modifications de maquettes dans le cadre de développement de la politique de **coopération internationale** d'amU (DPI, CIVIS, consortiums)

Un certain nombre de mentions n'ont pas indiqué la date de vote des demandes de modifications de l'offre de formation par le conseil de département concerné. Ceci a fait défaut aux experts chargés de l'évaluation de ces demandes. Le rendez-vous mensuel avec les responsables de mentions permettra justement d'améliorer la communication. Les expertises ont dû être réalisées en peu de jours en raison de la semaine de pause pédagogique, durant laquelle le service formation était en congés. Ainsi, la préparation des documents en vue des expertises n'a pu être finalisée que le mercredi qui précède ce comité des études.

Nuria Gala remercie les collègues qui se sont investis pour préparer et réaliser les expertises dans des délais contraints. Il est sans doute possible d'améliorer la procédure et toute remarque constructive est la bienvenue.

Mathilde Da Silva Alves s'étonne de l'absence des personnels BIATSS élus dans les experts qui ont évalué les demandes de modifications de l'offre de formation.

Nuria Gala répond que la dimension pédagogique de ces demandes implique que les expertises soient réalisées par des enseignants-chercheurs.

Valérie Debuiche ne comprend pas que les personnels BIATSS soient évincés des expertises dans la mesure où il s'agit de vérifier la conformité des demandes au cadrage. En outre, elle souhaite attirer l'attention sur les conditions de travail des personnels administratifs et en particulier sur le bureau des examens, dont l'ensemble des agents a adressé un courrier à des syndicats.

Isabelle Baumann précise que la direction a bien conscience de la problématique du bureau des examens et qu'elle reçoit continuellement ses agents. D'autres services connaissent également des problèmes et sont pris en charge.

Nuria Gala indique qu'afin de pouvoir passer en revue la cinquantaine de demandes de modification de l'offre de formation, les évaluateurs doivent être concis dans leurs interventions. Un premier tri de l'ensemble des demandes a été réalisé en amont afin d'écarter les demandes qui étaient hors cadrage. En effet, la première année de mise en œuvre de la nouvelle offre de formation, les modifications doivent être strictement limitées afin de ne pas augmenter son coût et de préserver les équipes administratives.

Sabine Luciani et Carine Ferradou soulignent la difficulté à réaliser ces expertises de façon éclairée en raison de la difficulté à trouver les informations dans les documents et à distinguer les demandes conformes au cadrage des autres.

Nuria Gala répond qu'elle mettra tout en œuvre pour qu'à l'avenir, dans le cadre des prochaines expertises, les informations et consignes soient plus claires.

Les retours des expertises donnent lieu à une discussion sur la distinction entre ce qui relève d'une correction d'une erreur manifeste de construction de l'offre de formation, et ce qui relève d'une amélioration de celle-ci.

Valérie Debuiche indique que seul le premier cas est conforme au cadrage.

Anne Balansard remarque que les deux cas peuvent avoir un impact sur la réussite étudiante et que le rôle du comité des études est de soutenir les formations.

Nadia Mesli souligne que pour une même mention, des demandes peuvent être conformes au cadrage et d'autres hors cadrage. Il convient alors de distinguer les deux et de rester cohérents pour appliquer le même raisonnement à l'ensemble des mentions.

Anne Balansard s'interroge sur la pertinence de ce travail d'expertise par les membres du comité des études dans la mesure où la vérification de la conformité des demandes au cadrage a déjà été effectuée au préalable.

Nuria Gala rappelle l'importance de discuter ces demandes de façon collective et démocratique au sein du comité des études.

L'étude de la demande d'hybridation des enseignements pour les diplômes d'établissement de portugais, dont les enseignements sont mutualisés avec ceux des diplômes nationaux de portugais, donne lieu à une discussion sur la notion d'hybridation, ses modalités pratiques de mise en œuvre et son impact sur l'égalité des chances des étudiants. Les échanges font état de plusieurs interprétations différentes de l'hybridation et donc d'un manque de clarté autour de cette notion, faute de cadrage suffisamment précis.

Vote des avis rendus sur les demandes de MOF :

Licences : 5 abstentions, 0 contre, 15 pour

Masters : 5 abstentions, 0 contre, 15 pour

UEs catalogue : 2 abstentions, 0 contre, 18 pour